



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 053-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.78

Déposée le : 17.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rüeeggsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Steiner (Boll, PEV)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Rothenbühler (Lauperswil, Le-Centre)
Flück (Interlaken, PLR)
Egger (Hünibach, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Energie renouvelable dans le canton de Berne - plus que des mots pour le gouvernement

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'utiliser les dividendes annuels de BKW de manière ciblée et de les affecter à des mesures de mise en œuvre de la stratégie énergétique fédérale 2050 ainsi que de la stratégie énergétique cantonale 2006, notamment pour
 - a. couvrir les besoins en électricité de l'administration cantonale avec ses propres installations photovoltaïques d'ici à 2030 ;
 - b. compléter l'approvisionnement avec de l'électricité renouvelable produite par de petites installations privées du canton de Berne ;
 - c. garantir aux exploitants privés d'installations photovoltaïques, une rémunération minimale – nécessaire à l'amortissement de leurs installations – pour l'énergie renouvelable injectée dans le réseau public. ;
 - d. garantir les attestations d'origine des exploitants privés d'installations photovoltaïques dans le canton de Berne ;
2. d'adapter la loi cantonale sur l'énergie (LEne) en conséquence.

Développement :

Le gouvernement bernois gagne en crédibilité quant à l'engagement 2030 du Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 si le canton de Berne montre lui-même l'exemple en matière d'environnement et de climat. La votation sur la loi sur le CO₂ aura lieu le 13 juin 2021. L'article sur le climat dans la Cons-

titution cantonale (Protection du climat, art. 31a nouveau) sera soumis au peuple bernois au second semestre 2021. La loi cantonale sur l'énergie (art. 2, al. 3b) est peu glorieuse, en dépit de plusieurs interventions adoptées par le Grand Conseil, parce que la représentation du gouvernement bernois au conseil d'administration de BKW n'a que timidement engagé, voire pas du tout, les démarches nécessaires pour discuter des rétributions de reprise, qui sont les plus basses de toute la Suisse. Autant d'éléments qui mettent également en doute la volonté du Conseil-exécutif de donner des instructions en ce sens à la représentation du canton au sein du conseil d'administration. BKW annonce un bénéfice net de 382 millions de francs pour 2020. Le rapport de gestion propose des dividendes de l'ordre de 126,6 millions de francs. Comme le canton détient 52,54 % des parts, il a droit à un peu plus de 66 millions de francs de dividendes. Au moins une partie de cette somme devrait servir à promouvoir la transition énergétique du canton de Berne et à compenser les effets négatifs des rétributions de reprise trop basses, imputables en partie à la passivité du canton. A titre de comparaison : avec un montant équivalent à la rétribution de Suzanne Thoma pour 2020, soit 1,932 million de francs, le tarif de reprise pourrait passer de 4 à 10 centimes pour 32 millions de kilowattheures d'énergie solaire, et ainsi couvrir les frais. Cela correspond à la production de 3200 installations photovoltaïques d'une puissance nominale de 10 kW, telles qu'utilisées dans les maisons individuelles. Dans son rapport de gestion, BKW ne fournit malheureusement aucune information sur les montants réservés par exemple à ses spots télévisés prônant la durabilité. Mais pour chaque million investi dans la publicité, il serait possible de rétribuer 16 millions de kilowattheures d'énergie solaire à prix coûtant (1600 installations).

Outre les contraintes d'aménagement du territoire liées à la construction de murs de barrage, à la lente mise en place des réseaux de chaleur dans les communes bernoises et aux (petites) installations de méthanisation, le canton de Berne pourra gérer lui-même une grande partie des mesures de compensation avec ses investissements annuels nets dans le réseau routier et ferroviaire, et pourra répondre lui-même au besoin supplémentaire en énergie par l'électricité renouvelable. Sans oublier le passage aux bus électriques et les lignes de tram supplémentaires qui vont suivre. Les attentes envers un véritable tournant énergétique sont très grandes dans le canton de Berne ; la transparence et la crédibilité sont en jeu. C'est ainsi que nombre d'exploitants de petites installations photovoltaïques considèrent que le canton se doit d'agir plus efficacement.

Destinataires

– Grand Conseil